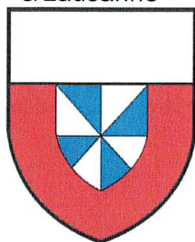


CHESEAUX
s/Lausanne



Conseil Communal

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal de Cheseaux du 5 octobre 2021

Président : Auberson Thierry
Excusés : Catherine Prudhomme, Frédéric Gygax
Absents : André Bonzon, Daniel Cusin

ORDRE DU JOUR :

Adoption des procès-verbaux des séances des 22 et 30 juin 2021

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Communications du Président.
- 3) Communications de la Municipalité.
- 4) Informations régionales.
- 5) Préavis 01/2021/B « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 »
- 6) Préavis 02/2021/B « Arrêté d'imposition 2022-2023 »
- 7) Divers et propositions individuelles.

Le quorum est largement atteint.

L'ordre du jour est accepté.

Thierry Auberson, Président du Conseil communal, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux nouveaux Conseillers communaux et aux nouvelles Conseillères municipales. Il informe que Mme Patricia Alvarez, secrétaire du Conseil communal, est remplacée par Mme Annick Péguiron et la remercie d'avoir relevé ce défi.

Lettre de démission de M. Eric Meier reçue par le Président le 10 septembre 2021 pour cause de déménagement.

Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juin 2021, avec une modification dans le PV, soit : au point 1, page 2, il faut lire le préavis 58/2020 au lieu 58/2021. Au point 6, page 3, dans le titre, il faut lire budget 2020 et non 2021. Dans la page de garde, sous excusés, il faut lire Madeline Mettraux et non Michel.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance du 30 juin 2021 avec les modifications suivantes :

Correction dans l'ordre du jour point 1, élection du président pour 2021 et 2022 et non 20222. Dans les points 6 et 7, lire Mme Naïcha Kähr.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité

1) Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification, ni adjonction n'est demandée.

- **L'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

2) Communications du Président

Le Président informe qu'il a fait le discours du 1^{er} août 2021. Le 23 septembre 2021, participation à la pose de la première pierre du nouveau Collège DLV qui s'appellera le Collège Jean-Philippe Loys de Cheseaux. Le 27 septembre 2021, participation à la soirée des jeunes citoyens.

Le bureau s'est réuni le 19 août 2021 pour nommer la commission chargée de l'étude du préavis pour l'autorisation générale pour la législature 2021-26. Le bureau a fonctionné le 26 septembre pour les votations. Le Président communique les résultats pour la commune. Prochaine votation le 28 novembre 2021 avec 3 objets fédéraux.

Une séance de formation aura lieu pour les nouveaux Conseillers communaux (Entente et ASEE) le mardi 7 décembre 2021 de 19h00 à 20h00 au foyer de la Maison de commune. M. Vincent Duvoisin, Directeur des affaires communales et droit politique à l'Etat de Vaud, animera cette séance. Un mail de confirmation parviendra aux membres pour l'inscription à cette soirée. Le certificat COVID est obligatoire.

Pour la prochaine séance du Conseil communal les documents seront mis à disposition des Conseillers communaux par voie électronique. Les personnes désirant recevoir les documents sous format papier s'annoncent auprès de la secrétaire à la fin de la séance.

3) Communications de la Municipalité

Etienne Fleury, Syndic, informe sur le personnel communal, Corinne et Philippe Dutoit prennent leur retraite au 1^{er} décembre 2021. Mme Berger et M. Hugon ont été engagé au 15 novembre 2021 pour les remplacer.

Réception des jeunes citoyens. 50 invitations, 14 réponses.

Les haies des giratoires ont été rasées, à la suite d'une demande de la DGMR, pour raison de sécurisation. C'est la DGMR qui assure l'entretien des giratoires.

Mme Dieperink informe sur l'accueil de jour, soit env. 600 enfants sont concernés. Le réfectoire a un joli succès avec env. 40 enfants pour les repas de midi. Pour l'établissement de la Chamberonne 911 élèves fréquentent cet établissement dont 264 en secondaire. Le nombre d'élève justifie pleinement la construction du nouveau collège, lequel s'appellera Jean-Philippe Loys de Cheseaux au lieu de DLV 6. La construction avance bien selon le planning.

Mme Lob informe qu'un trottoir a été créé sur la partie basse du parking du Grand-Pré et qui se dirige vers les bâtiments de la SCHL. La place de jeux de la Place de la Gare sera démontée prochainement. Les engins datent de 2003 et une grande partie de ceux-ci ne sont plus sécurisés ou aux normes. Un nouveau projet est à l'étude.

Mme Sicuro informe que le 9 septembre 2021 a eu lieu la cérémonie de la pose de la première pierre au projet EQUITIM pour le nouveau bâtiment dans le quartier du Pâquis. Mi-août 2021, les travaux du Châtelard ont démarré. Cela engendrera la construction de deux bâtiments destinés aux activités artisanales et/ou industrielles.

Mme Annen informe que la zone de rencontre sur la rue du Pâquis est terminée, même si une zone colorée doit encore être apposée devant le restaurant le Meal33. Ces travaux pourraient encore se faire cet automne, si la météo le permet. Autrement, ils sont reportés au printemps 2022. Ces travaux ne peuvent pas se faire pendant les grands froids. La rue de la Mèbre, les travaux devraient être terminés avant les vacances scolaires d'automne, soit le 15 octobre 2021. Mme Annen précise que des tests et des contrôles doivent être effectués à chaque jonction entre la conduite principale et les immeubles.

4) Informations régionales

Etienne Fleury informe que le 4 septembre 2021, l'exposition du SDNL s'est déroulée à Cheseaux au lieu de La Blécherette.

5) Préavis 01/2021/B « Autorisations générales pour la législature 2021-2026 »

Le Président demande au rapporteur de la commission ad hoc de faire lecture des conclusions du rapport.

Serge Arnesano fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent :

- 1) d'accorder à la Municipalité, en application de l'art. 4 ch.6 de la Loi sur les Communes, des art. 25 ch. 6 et 26 du Règlement du Conseil communal, une autorisation générale de statuer sur les acquisitions et les aliénations (dont les échanges) d'immeubles ou de droits réels immobiliers dont la valeur n'excède pas Fr. 50.000.00 par cas, charges éventuelles comprises, avec un maximum cumulé de Fr. 300'000.00 pour la législature 2021-2026 ;
- 2) d'accorder à la Municipalité, conformément à l'art. 4, ch. 6bis de la Loi sur les Communes et à l'art. 27 du Règlement du Conseil communal, l'autorisation d'acquiescer des participations dans des sociétés commerciales pour un montant ne dépassant pas les Fr 50'000.00 par cas, charges éventuelles comprises, avec un maximum cumulé de Fr 300'000.00 pour la législature 2021-2026 ;
- 3) d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider pour la législature 2021-2026, conformément aux dispositions de l'art. 4, ch. 8, de la Loi sur les Communes, des art. 28 et 28 du Règlement du Conseil communal ;
- 4) d'accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026, dans le cadre du budget de fonctionnement, l'autorisation générale d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de Fr 15'000.00 et jusqu'à concurrence de Fr 30'000.00 au maximum avec l'accord de la Commission des finances, conformément à l'art. 29 du Règlement du Conseil communal ;

et de donner décharge à la commission de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée ; l'entrée en matière est donc acceptée.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

Etienne Fleury, Syndic, donne quelques explications sur le préavis concernant ces autorisations.

La parole n'est plus demandée. Le Président passe au vote.

- **Le préavis no 01/2021/B est accepté à l'unanimité**

6) Préavis 02/2021/B « Arrêté d'imposition 2022-2023 »

Le Président demande au rapporteur de la commission des finances de faire lecture des conclusions du rapport.

Sergio Del Gottardo fait lecture des conclusions, lesquelles recommandent unanimement d'approuver l'Arrêté d'imposition 2022-2023, tel que présenté et de donner décharge à la commission des finances de son mandat.

M. Thierry Auberson, Président, ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée ; l'entrée en matière est donc acceptée.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'est pas demandée. Le Président passe au vote.

- **Le préavis 02/2021/B est accepté à l'unanimité**

7) Divers et propositions individuelles

M. Thomas Dätwyler demande s'il est possible que le « sens unique » se situant depuis le parking du Grand-Pré, sous le pont du LEB, en direction des bâtiments SCHL et de l'EMS soit supprimé. Martine Lob, Conseillère municipale, répond que pour le moment ce n'est pas possible et qu'elle se renseignera.

M. Serge Arnesano souhaite qu'une réflexion soit entreprise en vue du démontage de la place de jeux afin que ce dernier ne se fasse pas avant que le projet soit concret. Malheureusement, cette place de jeux sera démontée rapidement, pour des raisons de sécurité. Il trouve dommage que ce problème se répète comme par le passé avec l'ancienne place de jeux vers la maison de commune. Mme Lob répond que cette place de jeux ne répond plus aux conditions de sécurité actuelles.

Mme Naïcha Kähr demande quelques précisions sur les jeux qui vont être démontés. Une partie de la place de jeux est déjà condamnée dès lors que les structures sont abîmées. Est-ce qu'il est prévu de mettre en place un groupe de travail pour cette place de jeux ? Martine Lob donne des précisions sur les éléments démontés et ce qui peut être gardé actuellement le plus longtemps possible. La Municipalité a décidé de ne pas faire intervenir la commission Enfance et jeunesse. Un questionnaire sera remis aux usagers afin de sonder les attentes de la population.

Mme Christiane Rihs rebondit sur le sujet de la place de jeux et avait déjà interpellé le chef de la voirie par rapport à la dégradation de cette place et regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'anticipation.

M. Jean-Dominique Decotignie rejoint les remarques de Mme Kähr et aimerait que cette place de jeux soit gardée le plus longtemps possible. Une nouvelle place de jeux sera refaite.

M. Antoine Muller demande à la Municipalité, à la suite de l'attaque informatique à la commune de Rolle, quelle est la situation de Cheseaux. Quel est le dispositif sur le plan de la sécurité informatique ? Quels sont les travaux en cours ? Qu'est-ce qui a été entrepris pour prévenir ce genre d'attaque au sein de la commune ? L'enjeu, comment la commune se prépare pour anticiper ce genre de risques. Etienne Fleury répond que la situation de Rolle n'a pas laissé la commune insensible. La commune a pris contact avec le fournisseur informatique par rapport aux risques. Un rappel du bon usage informatique a été transmis aux collaborateurs communaux. Un mandat d'expert pour faire un audit informatique sur tout le système informatique de la commune. Dans les prochains mois, mise en place d'une piqûre de rappel pour changer les mauvaises habitudes, notamment changer les mots de passe régulièrement.

M. Lanz revient sur une affaire qui dure depuis un certain temps déjà, concernant le trafic illicite sur le chemin Sous-le-Mont. Le souhait est que la Municipalité se penche sérieusement sur ce problème, afin de trouver une solution pour que le passage soit rendu inintéressant, voire impossible. Un échange de courrier a eu lieu avec la Municipalité. Un comptage a eu lieu à l'époque par rapport au nombre de véhicules. M. Lanz attend toujours le résultat de cette analyse. Lors de la séance du 4 mai 2021, M. Lanz a rappelé qu'il attendait toujours le résultat de l'analyse et s'il y avait une amélioration à apporter. La Municipalité a promis de demander à la gendarmerie d'intensifier les contrôles, mais d'une part, ce genre d'actions est très ponctuel et n'a guère d'effet durable, et, d'autre part, M. Lanz aimerait savoir combien de contrôle ont réellement été effectués et avec quel statut. M. Lanz pense également qu'il faudrait engager des moyens plus contraignants pour diminuer drastiquement ces passages illicites. Il remercie d'avance la Municipalité de donner une suite favorable à sa requête.

M. Decotignie aimerait savoir où en est l'action de l'aide aux entreprises de Cheseaux. Le constat a été fait que le budget de CHF 80'000.00 n'a pas été atteint avec la première annonce. C'est pour cette raison que l'action a été prolongée et que le montant a été augmenté à CHF 1'000.00 par habitant. Cette action n'a pas eu l'engouement espéré. La Municipalité va aller jusqu'au bout de cette action.


M. Humbert remercie sincèrement la Municipalité de permettre de recevoir les documents destinés aux Conseillers communaux sous format électronique dorénavant. Cela fait des années que cette action est attendue.

M. Viredaz s'exprime par rapport à l'assemblée de l'assermentation et remercie le corps de musique pour cette prestation. Il propose à la Municipalité que celle-ci s'assure que la fanfare ait les conditions de travail, de répétition, ainsi que des locaux de répétition convenables.

Mme Martine Furrer demande comment la circulation sera aménagée pour l'accès du chantier du Châtelard, lequel va être immense. Est-ce que cette circulation sera déviée par d'autres routes ? Etienne Fleury, Syndic, explique ce qui sera fait à la fin du chantier, ainsi que pendant le chantier. Les normes de sécurité sont appliquées pendant la phase de chantier. Des aménagements routiers devront être faits à la fin des travaux, notamment avec une interdiction de tourner à gauche.

Thierry Auberson conclut cette première séance et informe que la séance du 9 novembre 2021 est annulée, faute d'objet

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu le **14 décembre 2021**.

Thierry Auberson

Président du Conseil

Annick Peguiron

Secrétaire remplaçante

Séance levée à 21h25
Cheseaux, le 5 octobre 2021

Prochaine séance :
Mardi 14 décembre 2021